

**Information à l'attention de l'ensemble des collègues salariés du Département:**

Le syndicat SUD s'adresse à tous les collègues pour les informer des graves incidents qui se sont déroulés hier midi:

**l'interpellation violente de deux responsables syndicaux SUD et leur mise en garde à vue.**

Tout d'abord notre soulagement et notre joie: nos camarades ont été libérés hier soir vers 20h après de longues heures en cellule, des déplacements menottés ...des traitements lors de l'interpellation qui ont conduits à ce que le médecin légal attribue 2 jours d'interruption temporaires de travail (ITT) à chacun de nos camarades.

Aujourd'hui le syndicat SUD remercie les camarades, et les collègues présents tout au long de la garde à vue, et ceux qui ont manifesté leur soutien et leur solidarité de plusieurs façons.

Le syndicat remercie le Président Claude BARTOLONE, le groupe communiste-front de gauche, la sénatrice Eliane ASSASSI pour leurs interventions fermes et directes.

Les faits hier: comme le prévoient les textes relatifs au droit syndical des agents en décharge syndicale sont autorisés à distribuer des tracts, avoir une activité syndicale sur le lieu de travail ... comme la cantine inter-collectivités qui étaient inaugurée ce jour par des personnalités dont le ministre de la fonction publique François SAUVADET.

**Nous n'accepterons pas la criminalisation de l'activité syndicale**

L'article 10 du décret 85-397 du 3 avril 1985 prévoit l'autorisation de distribuer, d'afficher ... aux agents de la collectivité dans l'enceinte des bâtiments administratifs.

C'est bien la circonstance dans laquelle l'incident c'est déroulé, devant la cantine fréquentée par les agents du Département.



**BOBIGNY**

**Deux syndicalistes interpellés dans la manifestation**

L'inauguration du restaurant inter-administratif, par le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, hier à Bobigny, a été quelque peu perturbée. Vers midi, une quarantaine de manifestants ont fait irruption sur le parking de la préfecture. « Nous nous sommes invités, explique une manifestante. Nous voulions saluer notre ministre et profiter de sa visite pour lui présenter nos demandes. »

La manifestation n'ayant pas été déclarée, les policiers ont immédiatement donné l'ordre aux manifestants d'évacuer les lieux. Deux de leurs leaders, âgés d'une cinquantaine d'années, Fabien Lepetit et Michel Borg, ont été interpellés, menottés et emmenés par les policiers au commissariat de Bobigny puis à celui de Bondy, ce qui a déclenché la colère de leurs collègues.

« L'interpellation a été d'une violence sans précédent à l'égard de nos camarades, deux leaders syndicalistes qui n'ont rien d'excités ou de délinquants », dénonce un militant.

**Claude Bartolone a protesté auprès du préfet**

Le président socialiste du conseil général, Claude Bartolone, s'est immédiatement fendu d'une lettre au préfet, Christian Lambert : « C'est sans provocation ni violence qu'ils agissaient lorsque les forces de l'ordre sont intervenues de manière particulièrement brutale, avant d'embarquer deux de ces syndicalistes dans des



**BOBIGNY, HIER MIDI.** La manifestation non déclarée des syndicalistes de SUD s'est mal terminée : deux militants ont été conduits au commissariat. (LP/M.-P.B.)

conditions qui l'étaient tout autant. » La préfecture, de son côté, estime que les policiers n'ont fait que leur travail : « Ces deux personnes sont arrivées à bord d'un véhicule sono. Le commis-

saire leur a demandé d'arrêter le sono. Elles se sont rebellées. La police a dû les maîtriser. » Le camion de la sono a été quant à lui emmené en fourrière. Hier soir, les

deux manifestants, qui ont passé l'après-midi au commissariat de Bondy, ont été remis en liberté. C'est désormais à la justice de trancher.

MARIE-PIERRE BOLOGNA ET NATHALIE PERRIER